

## **1. Description de la personne morale concernée**

**Adresse** : CETU (Centre d'Études des Tunnels) - 25, avenue F. Mitterrand – 69674 BRON

**Nombre de salariés** : 83

### **Description sommaire de l'activité :**

Le CETU est un service technique central du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Le service est rattaché au directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, il a en charge l'ensemble des aspects techniques relatifs aux tunnels : il intervient à tous les stades, depuis la conception jusqu'à la gestion du patrimoine, tant sur le plan des équipements qu'en matière de génie civil.

### **Périmètre organisationnel retenu :**

Le CETU est implanté sur le site de Bron. L'étude a concerné la totalité du service tant du point de vue de l'implantation que des activités (fonctionnement courant, études et recherches...).

### **Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)**

- catégorie : émissions directes et indirectes ;
- postes : énergie, hors énergie, intrants, fret, déplacements, déchets, immobilisation ;
- sources : les informations sont issues des factures, d'enquêtes et de données comptables.

## **2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence**

Année de reporting : 2009, 2012 et 2015

Année de référence : 2008, 2011 et 2014

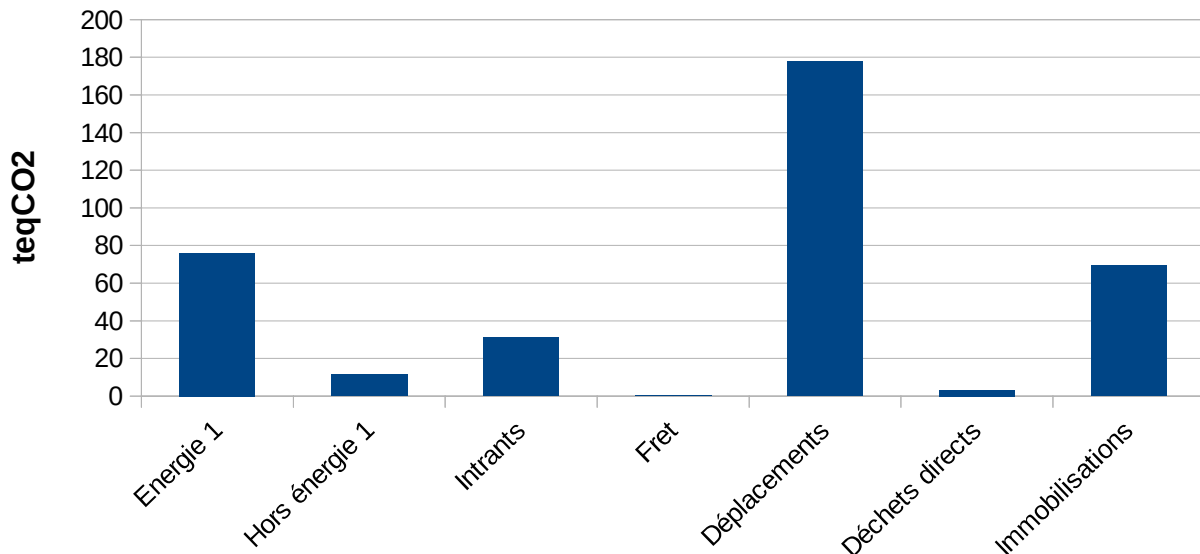
## **3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.**

## **4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2.**

## **5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer.**

Les points 3,4 et 5 sont présentés dans l'histogramme ci-dessous et détaillés dans le tableau de synthèse joint.

## Émissions de gaz à effet de serre du CETU en 2014



### 6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée et les méthodes utilisées.

Cf. tableau de synthèse joint.

### 7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les éléments d'incertitude comprennent d'une part ceux de la méthode Bilan Carbone® liés aux facteurs d'émissions, d'autre part ceux issus de la collecte des données.

### 8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.

Le restaurant administratif n'est pas pris en compte dans le Bilan Carbone® du CETU (ni pour la consommation énergétique, ni pour les aliments consommés), et ce pour plusieurs raisons :

- le CETU n'a pas de prise directe sur le poste « restauration » et peut difficilement agir pour réduire les émissions de ce poste, car le restaurant est ouvert à plusieurs services présents sur le site soit plus de 650 agents dont seulement 83 agents du CETU;
- les émissions dues au déjeuner des agents ne mangeant pas au restaurant administratif ne sont pas prises en compte ;
- il est difficile de déterminer la part du CETU, que ce soit en terme de consommation énergétique ou d'aliments consommés (le restaurant est ouvert aux 5 services présents sur le site) ;
- les derniers bilans réalisés n'ont pas tenu compte de ce poste .

Par contre, les émissions dues aux déplacements domicile-travail le midi (pour les agents rentrant chez eux) sont bien prises en compte.

### 9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.

Les bilans GES 2008 et 2011 du CETU ont été réalisés avec la version 6 de l'outil de la méthode Bilan Carbone®. Mais celui de 2014 a été réalisé avec la version 7.4.

Les valeurs de certains facteurs d'émission ont changé entre les deux versions et certains facteurs d'émission ont été simplifiés dans la nouvelle version, par exemple dans

l'ancienne version du tableur, il y avait un facteur d'émission pour chaque puissance fiscale d'un véhicule diesel ou essence mais dans la dernière version un facteur d'émission est fourni par tranche de puissance fiscale (ex : [6-10CV]).

**10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence**  
Pas de recalcul.

**11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES**  
<http://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/environnement-a569.html>

**12. Optionnel :**

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.

**Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de coordination nationale :**

**- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?**

Oui  Non

Si oui, avec quelle méthode ? Méthode Bilan Carbone®

**- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES**

- Plan de déplacement d'établissement (PDE)
- Bilan Carbone

## **Synthèse des actions mises en œuvre**

Les émissions de gaz à effet de serre en 2014 ont été évaluées à 255 tonnes équivalent CO2 soit 3,07 teqCO2 par agent.

Depuis 2009, les actions ont été mises en œuvre prioritairement sur le poste déplacement et immobilisation, le poste énergie est également un poste prépondérant dans les émissions totales du CETU mais la marge de manoeuvre étant plus réduite sur ce poste.

### **Poste « déplacements »**

Il s'agit du poste principal d'émissions pour le CETU (48% des émissions totales).

Les actions mises en œuvre ont consisté principalement à développer une politique voyage moins émettrice de CO2. Les déplacements professionnels ont été contenus grâce à la visioconférence, à une vigilance particulière apportée sur la nécessité de telle ou telle mission et sur le nombre d'agents amenés à se déplacer pour une même mission.

Également, la part des déplacements effectués en avion a fait l'objet d'un suivi particulier de façon à en limiter l'impact tant économique qu'écologique, mais certains trajets à l'étranger bien que peu nombreux sont parfois très lointains et ne permettent pas d'observer une baisse des émissions sur ce poste.

Les transferts modaux (routier vers rail ou avion vers rail) ont été encouragés (politique axée sur le rail par le biais d'abonnements SNCF).

Pour réduire ces émissions, le CETU a également remplacé certains véhicules essence par des véhicules diesel et acheté un véhicule hybride.

En l'absence de ces efforts, les émissions de ce poste auraient considérablement augmentées.

### **Poste « immobilisations »**

Ce poste d'émission représente environ 19 % des émissions de GES du CETU. Ainsi, le parc de véhicules de service a été réduit de manière conséquente (moins 6 véhicules entre 2011 et 2014 soit 12 véhicules en moins en 6 ans) et le renouvellement s'est fait au profit de véhicules moins émetteurs de CO2.

Au niveau informatique, l'effort s'est principalement porté sur la diminution du nombre d'imprimantes individuelles et sur l'allongement de la durée du parc informatique. Le nombre de PC a également baissé par rapport à 2011, mais il ne s'agit en fait que de PC stockés avant la mise à la réforme.

Depuis 2013, un des bâtiments occupés par le CETU n'est plus comptabilisé dans le bilan carbone en raison de son ancienneté.

Ces actions et l'amortissement d'un bâtiment du CETU ont donc conduit à une baisse de 23 % du poste immobilisation.

### **Poste « intrants et services extérieurs »**

Ce poste représente environ 9% des émissions totales.

Les actions menées ont été de plusieurs ordres :

- recours systématique aux marchés ministériels et interministériels nationaux conformément aux préconisations de la politique de l'État exemplaire,
- gestion centralisée des commandes et limitation du montant annuel,
- gestion des stocks ajustée aux besoins,
- information et sensibilisation des agents,
- suivi de la consommation de papier.